

École MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE – Collège

Établissement privé catholique sous contrat d'association

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2026/2027

MATERNELLE-ÉLÉMENTAIRE

A LIRE ATTENTIVEMENT

➤ CALENDRIER SCOLAIRE :

RENTRÉE	MARDI 1er SEPTEMBRE 2026 - à 9H00 pour les élèves de MS/GS/CP/CE1/CE2/CM1/CM2 dans la cour de l'école - à 10H00 pour les élèves de TPS/PS dans la cour de l'école. Après l'accueil, une réunion est prévue pour les parents.
VACANCES	
TOUSSAINT	Du vendredi 16 octobre 2026 Au lundi 2 novembre 2026
NOËL	Du vendredi 18 décembre 2026 Au lundi 4 janvier 2027
HIVER	Du vendredi 13 février 2027 Au lundi 1 ^{er} mars 2027
PRINTEMPS	Du vendredi 10 avril 2027 Au lundi 26 avril 2027

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Je vous demanderai de respecter le calendrier scolaire ainsi que les dates de vacances.

➤ **LE RÈGLEMENT INTERIEUR ET LE CONTRAT DE SCOLARISATION :**

Au cours de l'année scolaire 2025/2026, l'équipe enseignante a élaboré **un nouveau règlement intérieur** qui a été présenté au conseil des enfants au cours du troisième trimestre. Il vous sera communiqué dès la rentrée pour consultation et signature.

Ce règlement intérieur va de pair avec le **contrat de scolarisation** qui se renouvelle chaque année.

➤ **HORAIRES :**

→ MATIN : 8H30 – 11H30

**Pour le bon déroulement des cours,
IL EST DEMANDE A TOUS LES ELEVES D'ÊTRE A L'HEURE**

→ APRES-MIDI : 13H30 – **16H45**

Par mesure de sécurité, les enfants ne prenant pas leur repas à l'école ne seront acceptés qu'à partir de 13H15 (sauf pour les enfants participant à des activités périscolaires).

Il est rappelé que la présence des élèves de la maternelle et des cours élémentaires est obligatoire **tout au long de l'année.**

Pour chaque sortie d'élève en dehors des heures normales (maladie, autorisation exceptionnelle) **un registre devra être signé au secrétariat** par la personne qui viendra chercher l'élève.

➤ **ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DES CLASSES :**

TPS-PS-MS	Mme CABÉ M. CIA
MS-GS	Mme BALLESTER
CP/CE1	Mme TIOQUE 4j ou Mme TIOQUE 3j + Mme LITKA 1j
CE1/CE2	Mme VEDRINE
CE2/CM1	Mme MACARY
CM1/CM2	MME TAILLANDIER 2j + Mme MEILHAC 1j + Mme LITKA 1j ou Mme TAILLANDIER 2j + Suppléant 2j
Enseignante surnuméraire	Mme LIZARD

***En attente de réponses officielles en lien avec les différentes commissions de l'emploi.**

Je tiens à préciser que l'organisation pédagogique prend en compte plusieurs critères qui n'ont qu'un seul but, la réussite de votre enfant. Ces critères relèvent des seules compétences du conseil des maîtres, par conséquent, aucun changement de classe ne sera effectué. De plus et ce pour information, les classes multi-niveaux, ni ne favorisent, ni ne mettent en danger la scolarité de votre enfant. Elles existent depuis toujours et continueront d'exister chaque fois que nécessaire. Merci de votre confiance.

➤ **ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES (A.P.C.) :**

Chaque enseignant informera au fur et à mesure les familles des élèves concernés ainsi que les jours et créneaux horaires.

➤ **FACTURATION :**

A compter de la prochaine rentrée scolaire, un nouveau logiciel de comptabilité va être mis en place permettant, entre autres, de vous envoyer les factures sur votre espace numérique personnel **d'Ecole Directe**.

➤ **RETARD :**

A partir de ce même espace numérique personnel, vous pourrez signaler l'absence de votre enfant.

Pour tout retard, se présenter au secrétariat avant de se rendre en classe.

➤ **ABSENCES :**

Pour toute absence, la famille doit prévenir le matin même entre 8H15 et 9H00 l'établissement en contactant le secrétariat par téléphone (04 73 33 51 68), par mail (0631115v@ac-clermont.fr) ou via Ecole directe. Des absences répétées et non justifiées feront l'objet d'un signalement auprès de l'Académie.

Un certificat médical est obligatoire pour toute maladie contagieuse.

Toute absence pour convenance personnelle ne peut être qu'exceptionnelle et doit faire l'objet d'une information écrite préalable auprès du Chef d'Etablissement avec exposé précis du motif de l'absence.

➤ **ÉTUDE** (1,80 € par jour et par enfant avec application des réductions pour les fratries) :

A partir du jeudi 3 septembre 2026 (de 17H00 à 18H00). Elle aura lieu les lundis, mardis et jeudis.

Tout élève perturbant l'étude ne sera plus accepté.

➤ **GARDERIE** (1,80 € par jour et par enfant avec application des réductions pour les fratries) :

A partir du mardi 2 septembre 2026, 17H00. Il vous est demandé de bien respecter les horaires, notamment celui du soir (**RAPPEL : 18H30 les lundis, mardis et jeudis / 17H30 le vendredi**)

Pour les enfants qui restent à la garderie le soir, prévoyez un goûter pour votre enfant. Ceux qui seront fournis par l'établissement seront facturés.

➤ **ASSURANCES :**

Les parents doivent fournir une attestation « Responsabilité civile + individuelle accident » avant **le 21/09/2026.**

➤ **FOURNITURES SCOLAIRES :**

Les listes de fournitures scolaires sont téléchargeables sur le site de l'établissement / Rubrique « Documents ».

Certaines fournitures ont été commandées par les enseignant(e)s. Le coût sera déduit du montant du forfait pédagogique.

➤ **JEUX DE LA MAISON APPORTÉS PAR LES ENFANTS :**

- Les jeux que les enfants apportent de la maison restent sous leur responsabilité.
- Il sera interdit d'apporter toute sorte de cartes qui peuvent entraîner des échanges.

➤ **OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :**

Le secrétariat sera ouvert de 8H00 à 12H15 et de 13H15 à 18H00, 17H00 le vendredi.
L'accueil téléphonique est assuré de de 8H00 à 12H15 et de 13H15 à 18H00, 17H00 le vendredi.

➤ **APEL :**

L'Assemblée Générale de l'APEL se déroulera le **VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026** à 18H00.

BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS !!!

Monsieur CIA,
Chef d'établissement


ENSEMBLE SCOLAIRE
SAINTE AGNÈS
4, rue du Pont Chaput
83530 VOLUC
Tél : 04 73 33 51 58 - Fax : 04 73 33 82 57
RNE : 053 1715 V